



ASSOCIATION DES LOCATAIRES

DE LA RESIDENCE DE L'ORANGERIE
ET DU PARC DU CHATEAU

66 AV CHARLES DE GAULLE - BAT 4 - 95160 MONTMORENCY

Compte-rendu de l'Association des Locataires Réunion AFCM du 18 mars 2021

- **Problèmes de sécurité au sein de la résidence** : l'AFCM rappelle qu'un accord a été signé et renouvelé il y a quelques semaines avec la police nationale et la police municipale. Ne pas hésiter à prévenir la police quand des personnes extérieures à la résidence se réunissent dans nos parcs et parkings. Bien préciser lors de l'appel que la police est autorisée à intervenir et à verbaliser en cas de non-respect des règles. L'Association des locataires a par ailleurs demandé un RV avec Mr Le Maire pour demander le passage d'une brigade de nuit (en attente).
- **Travaux de ravalement et VMC** : comme vous le savez, les travaux de ravalement ont démarré dans le haut de la résidence. L'AFCM précise que les 8 bâtiments du parc doivent être terminés d'ici la fin d'année. Quant aux 3 bâtiments du boulevard de l'Orangerie, les travaux sont prévus au premier semestre 2022. Les balcons devront être entièrement vidés pour effectuer les travaux. Pour ceux qui ont du carrelage sur le balcon, il devra également être ôté pour faire les résines. Par ailleurs, des compteurs d'eau et d'électricité ont été mis en place spécifiquement pour la société en charge des travaux. Ainsi, l'eau et l'électricité ne seront pas intégrées dans nos charges.
De plus, l'installation de VMC dans chaque appartement (cuisine et salle de bains) doit démarrer très prochainement. Attention, lors du passage du technicien, veillez à ce qu'il soit clairement identifié avec un badge ou un logo ACORUS.
- **Portails** : l'AFCM ne souhaite pas les faire réparer durant les travaux, car beaucoup de passage et cela évitera des dépenses supplémentaires. Néanmoins, elle s'engage à les remplacer par des modèles autoportés (coulissants) dès la fin des travaux : 1^{er} semestre pour le portail du haut et fin d'année pour le portail du bas. Les codes seront changés 1 fois/an.
- **Nouveaux gardiens** : Mr et Mme Chamarac remplacent Mr et Mme Ambs depuis le début de l'année. Leur loge est au bâtiment 5 et ils sont joignables à l'ancien numéro de Mr et Mme Ambs (vous trouverez le numéro sur un courrier de l'AFCM ou sur le site de l'Association). Une permanence est assurée le week-end, uniquement le samedi matin jusqu'à 12h00, un samedi sur deux, entre Mr et Mme Chamarac et Mme Magro (gardienne du boulevard de l'Orangerie).
- **Jeux de ballon** : l'Association et l'AFCM rappellent que les jeux de ballon ne sont pas autorisés dans les allées devant les bâtiments. Un parc est à disposition en haut de la résidence.

- **Grillage du terrain de foot** : le grillage a été endommagé, il sera réparé.
- **Aire de jeux devant le bâtiment 4** : une remise en état est prévue après les travaux de ravalement.
- **Entretien du parc** : aux beaux jours, les bancs seront nettoyés et repeints pour ceux qui le nécessitent et les bacs à plantes fleuris.
- **Encombrants** : un deuxième entrepôt (similaire à celui près du parking visiteurs) est actuellement à l'étude dans le haut de la résidence.
- **Voitures épaves** : l'AFCM va faire une nouvelle demande pour leur retrait.
- **Spots allumés sur le bâtiment 2** : les techniciens Orange laissent souvent les spots allumés sur le toit du bâtiment. Une note a été placée pour demander aux techniciens de veiller à bien éteindre après leur passage.
- **Portes palières** : le sujet a été abordé à la réunion et l'AFCM en a pris note. Néanmoins, le budget 2021 alloué aux travaux étant déjà bouclé (ravalement, changement de portails, travaux de voierie, élagage et ascenseurs), les portes ne seront pas remplacées cette année. Toutefois, l'AFCM précise que les locataires peuvent demander leur remplacement si celle-ci est fortement détériorée.
- **Proxiserve** : l'AFCM rappelle que la société est tenue d'intervenir dans les 48 heures. Si les délais ne sont pas tenus, il est possible de contacter Mr Nevès pour qu'il tente d'accélérer les interventions auprès du dirigeant de la société.
- **Poubelles extérieures** : l'AFCM va ajouter des poubelles dans la résidence, à proximité des allées piétonnes. Celles-ci permettront notamment aux personnes qui ont des chiens de jeter plus facilement les déchets.